

Dans cet appel :

- AG départementale convoquée par les établissements en grève mardi 22 (16h à la Bourse du Travail de Saint-Denis).
- Appel à manifestation jeudi 24 avril en direction du ministère de l'Éducation nationale (rendez-vous 14h30 au M° Odéon)
- AG départementale le lundi 28 avril, 17H, à la Bourse du Travail départementale de Bobigny

**APPEL INTERSYNDICAL
A LA GREVE RECONDUCTIBLE
SNES-FSU, SN-FO-LC, CGTEduc' action, SUD Education, CNT**

Les organisations syndicales constatent que le gouvernement accumule les décisions qui conduisent au démantèlement du service public notamment d'éducation et en prépare d'autres qui vont profondément dégrader la situation des fonctionnaires (retraite, mise en cause du statut qui régit les fonctionnaires par le Conseil d'État) en ce qui concerne les retraites.

- **Suppression de 5 600 postes de MI-SE** et liquidation du statut d'étudiant-surveillant,
- **Mise au chômage de 20 000 aides éducateurs,**
- **Transfert aux collectivités locales de 150 000 fonctionnaires** et leurs missions dont 110 000 TOS, Assistants sociaux, Médecins scolaires, COPsy et Directeur de CIO,
- **Suppression de 6 à 7 000 postes d'enseignants**, plaçant ainsi le service public dans l'incapacité d'assurer les remplacements,
- **Rentabilisation maximum de chaque poste par l'aggravation de la précarité** et le développement de la flexibilité (postes à complément de service, agrandissement des zones de remplacement),
- **Les décisions qui se préparent sur les retraites sont catastrophiques** et s'inscrivent dans une logique de régression pour tous,

Les organisations syndicales de Seine Saint-Denis affirment que seule l'action commune des personnels de l'Éducation Nationale, des fonctionnaires, des salariés du public et du privé avec leurs organisations syndicales pourra s'opposer à cette politique cohérente de casse du service public et des retraites. Il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des personnels dans l'unité la plus large pour un mouvement durable.

C'est tous ensemble, salariés du public et du privé, que nous défendrons le service public et nos retraites :

- Contre la décentralisation,
- Pour le maintien, sans aucun transfert ni détachement, de tous les personnels de l'éducation nationale dans la fonction publique d'état avec le respect de leur statut,
- Pour le retrait du statut d'assistant d'éducation, le maintien de celui d'étudiant surveillant,
- Pas un licenciement d'emploi-jeune, accès à des postes statutaires,
- Ouverture de négociations pour une solution globale visant à la titularisation de tous les précaires de la fonction publique,
- Pour des retraites à taux plein, à 60 ans maximum, avec 37,5 annuités pour tous, public-privé, un taux de remplacement de 75% minimum et le maintien du code des pensions.

Au mois de mars, les organisations syndicales de l'Académie (SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNUAS-FP-FSU, SGEN-CFDT, SN-FO-LC, SNALC-CSEN, CGT Educ'action, SE-UNSA, SUD-Education, SNETAA-EIL, CNT) se sont prononcées ensemble contre tout transfert de personnels et de leurs missions vers les collectivités territoriales et **ont invité à multiplier, dans les établissements, des assemblées générales unitaires communes à toutes les catégories : enseignants, CPE, MI-SE, aide-éducateurs, COPsy, Assistants sociaux, infirmiers, médecins scolaires, ATOS.** Comme à Bordeaux et Poitiers, un mouvement de grève reductible s'est développé dans le département à partir du 27 mars. A la veille des vacances il touchait 27 établissements > dont certains ont reconduit pour la rentrée. Ce mouvement s'est depuis étendu à d'autres académies Marseille, Toulouse, Montpellier, La Réunion... Les organisations signataires estiment que l'unité syndicale qui est possible au niveau départemental comme académique contre les attaques globales du gouvernement sur l'éducation, la décentralisation et les retraites doit être réalisée au plan national afin de donner toute l'ampleur nécessaire au mouvement qui s'engage. Elles communiquent cette prise de position aux instances nationales fédérales et confédérales de leurs organisations respectives.

Dans de nombreux établissements des Assemblées générales sont convoquées le mardi 22 avril, dans plusieurs les personnels ont déjà voté la grève pour le jour de la rentrée. Les organisations syndicales signataires soutiennent ces établissements déjà engagés dans la grève reductible ; elles appellent les personnels à se réunir, dans tous les établissements, en Assemblées générales communes à toutes les catégories pour décider de les rejoindre, et à désigner des représentants mandatés qu'elles invitent à une **AG départementale le lundi 28 avril, 17H, à la Bourse du Travail départementale de Bobigny.**

Une assemblée générale départementale est convoquée par les établissements en grève mardi 22 (16h à la Bourse du Travail de Saint-Denis). Il est souhaitable que les établissements qui se seront réunis envoient à cette AG départementale des représentants mandatés. Les organisations soussignées y participeront, afin de faire le point de la situation, faire connaître l'AG du 28, et envisager les suites. Elles appellent notamment à faire du jeudi 24 avril un 1er rendez-vous de convergence des établissements mobilisés en organisant une manifestation en direction du ministère de l'Éducation nationale (rendez-vous 14h30 au M° Odéon).